



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONTRIBUTION DE L'ÉTAT AUX ACHATS DE MASQUES PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arras, le 20 juillet 2020

Dans le cadre des mesures préventives mises en place pour lutter contre la transmission du Covid-19, l'État a souhaité soutenir les collectivités territoriales dans les achats de masques alternatifs réalisés par ces dernières.

Par lettre-circulaire en date du 8 mai 2020, Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais, a précisé les modalités de remboursement des collectivités territoriales (communes départements, régions et leurs établissements publics) pour les acquisitions de masques à usage sanitaire ou non-sanitaires : l'éligibilité au remboursement a ainsi porté sur les acquisitions réalisées entre le 13 avril et le 1<sup>er</sup> juin 2020 et s'est effectuée sur la base du prix d'achat, dans la limite de 84 centimes TTC pour les masques jetables et 2 euros pour les masques réutilisables. La participation de l'État a consisté, sur cette base, au remboursement de 50% du coût des masques achetés par les collectivités.

**A la date du 16 juillet 2020, 207 dossiers ont été réceptionnés par les services de la préfecture du Pas-de-Calais, représentant un montant total de 1 630 000 euros. Sur cette somme, l'État contribuera à 50% et versera aux collectivités la somme de 815 000 euros.**

Dans le prolongement du soutien financier de l'État aux collectivités, Fabien Sudry souhaite rappeler à tous la nécessité de respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciations sociales, permettant de lutter efficacement contre la diffusion du virus Covid-19.

#### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)